

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le mardi sept avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session d'installation, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente-et-un mars deux mil vingt-six, sous la présidence de Sébastien ARROUËT, Maire.

Etaient présents :

Mme Elodie RAGUIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Sandrine FOUILLÉ, M. Damien LE ROUX, Mme Gaëtane THOMAS-TINOT, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Éliseo BASTARD, Mme Moïra ASSES, M. Florent THOMAS, Mme Stéphanie LE GOFF, M. Bernard GIUMELLI, Mme Emmanuelle BÉTY, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Charline TANGUY, M. Arnaud CHAGNEAU, Mme Estelle DE PLINVAL, M. François OILLIC, Mme Stéphanie LEFEBVRE, M. Bertrand DESSIRIER, Mme Aurélie LACROIX, M. Armel PÉDRON, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISEL, Mme Valérie DREYFUS

Absents ayant donné pouvoir :

M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN
Mme Mathilde LALART	donne procuration à	Mme Sandrine FOUILLÉ
Mme Laure PALISSE	donne procuration à	Mme Charline TANGUY
M. Alban VARUTTI	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Jean-Sébastien GUITTON

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Moïra ASSES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

28. DCM2026S3N28 – Agence d'études urbaines de la région nantaise (AURAN) – Désignation des représentants de la commune à l'assemblée générale

Monsieur le Maire rapporte :

L'Agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN) est une structure associative créée en 1978 qui produit des analyses, décrypte les tendances, actualise des données pour les collectivités (Nantes Métropole, Conseil Départemental, Conseil Régional, intercommunalités, communes...) et aide au développement des politiques publiques. C'est un outil partenarial d'aide à la décision pour les élus et une ressource pour la compréhension et la mémoire des territoires.

L'Agence observe, apporte son expertise et produit des analyses dans des champs thématiques multiples tels que de la démographie, l'économie, l'urbanisme, l'habitat, l'environnement, les mobilités, l'énergie, le foncier, l'alimentation ... et la mise en cohérence des politiques publiques entre territoires

Conformément à l'article 4.2 des statuts de l'Agence d'études urbaines de la région nantaise, sont membres actifs, pour les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants, le maire ou son représentant et un autre représentant issu de leur assemblée délibérante.

L'assemblée Générale comprend l'ensemble des représentants des membres de droit et des membres actifs de l'Association.

Chaque membre de droit autre que l'Etat, et actif peut désigner, par délibération, autant de suppléants que de représentants titulaires.

Chaque représentant des membres de droit et des membres actifs dispose d'une voix délibérative et des voix des représentants qui l'ont mandaté.

DECISION

VU les statuts de l'Agence d'études urbaines de la région nantaise,

Sur proposition de la commission plénière et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix POUR et 8 ABSTENTIONS de M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Armelle CHABIRAND, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISNEL, Mme Valérie DREYFUS du groupe « Orvault ensemble » :

- **ACCEPTE** que la désignation des membres du Conseil municipal au sein de cette instance soit prononcée à main levée, conformément à l'article L2121-21 du CGCT ;
- **DÉSIGNE**, outre le maire ou son représentant, Monsieur Bertrand DÉSSIRIER pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'études Urbaines de l'Agglomération Nantaise (A.U.R.A.N.).

Extrait certifié conforme
Orvault, le 8 avril 2026

Pour le Maire
Le Directeur général des services



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Moïra ASSES

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 08 AVR. 2026

Et par publication le : 08 AVR. 2026

